BULLETIN MUNICIPAL

BOISSY L'AILLERIE

2023

RETOUR EN IMAGES

SOMMAIRE

Mot du Maire..... 4
Taxes locales et taux d'imposition..... 6
Le Conseil Municipal..... 7
Les commissions municipales..... 8
Les organes de représentation hors commune 9
Information sur la vie communale 9
Le personnel communal..... 10
Contacter la mairie..... 10
Carte d'identité de Boissy l'Aillerie.....11
Les résumés des conseils municipaux..... 12
Les budgets..... 18
Principales réalisations 2022..... 20
Projets 2023 21
La commission Animation..... 22
Le CCAS..... 24
Médailles du travail..... 25
Aide numérique à la médiathèque.....25
Les assistantes maternelles agréées..... 26
Le calendrier des vacances scolaires..... 27
Les affaires scolaires..... 28
Les effectifs des écoles..... 28
La confection de gâteaux..... 29
La Médiathèque..... 30
L'Association des Parents d'Élèves Buxériens..... 31
Les Petites Canailles..... 32
La Maison Pour Tous..... 33
Bienvenue au TCB..... 34
Le club du Bel Automne..... 35
L'Étoile Sportive de Boissy..... 36
Le SIARP..... 37
Le SMIRTOM..... 37
Ce qu'il faut savoir : rappel..... 38
Le blason 40
Fleurissement 41
Les numéros utiles..... 42
Pôle de la Croisette..... 44
Comment obtenir..... 45

Mairie de Boissy l'Aillerie 95650 - contact@boissy-laillerie.fr
Département du Val d'Oise - Canton de Cergy Nord - Tel 01 34 42 10 05 - Fax : 01 34 42 14 91
Imprimé par Imprim'Gisors 10 r St Jean, 27720 Dangu 02 32 55 09 93 - Janvier 2023

Chères Buxériennes, chers Buxériens,

En ce début d'année 2023, j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous, au nom du conseil municipal et du personnel communal, des vœux chaleureux et sincères de bonne année, de santé, de sérénité, de bonheur et de joie partagée avec tous ceux que vous aimez.
Je n'oublie pas celles et ceux qui souffrent à des titres divers (deuils, maladies, solitude, chômage, problèmes familiaux etc.) en leur manifestant notre soutien moral et notre empathie.

Depuis fin 2019, (début du covid 19) les mois passent mais le covid est toujours présent. A cette crise sanitaire s'est ajoutée depuis début 2022 la guerre en Ukraine, suite à l'invasion de ce pays par les troupes russes, avec pour conséquence, une crise économique et énergétique dont nous n'avons pas encore perçu toute l'ampleur.
En plus, certaines déclarations de dirigeants de grandes puissances mondiales peuvent nous faire craindre un avenir encore plus incertain.
Cependant, chacun d'entre nous doit rester positif et optimiste afin de surmonter d'éventuels moments difficiles.
Sur le plan personnel, fin septembre, je vous ai informé de ma démission de la présidence de la communauté de communes après 14 années bien remplies dans cette fonction. Je suis fier de ce qui a été réalisé et mis en place pour les habitants de notre collectivité.
C'est Nadine Ninot, Maire de Marines, qui m'a succédé et je lui adresse tous mes vœux de réussite dans cette fonction.

Aujourd'hui encore et depuis quelques mois déjà, notre commune est lourdement impactée par la circulation de camions qui ne respectent pas les obligations concernant le tonnage des véhicules.
La majorité d'entre eux transportent des marchandises destinées ou provenant de l'entreprise du groupe Renault installée à Puiseux.
Dans les précédents « Mots du Maire », je vous ai informés de l'avancée de nos réflexions, des actions que nous mettrons en place avec le Département. Malgré ses pouvoirs de police, le Maire reste limité dans ses interventions.
D'autant plus qu'il doit tenir compte des communes susceptibles d'être impactées par tout changement d'itinéraires qu'elles n'accepteront pas. Par ailleurs, nous devrions assumer les coûts qui, inévitablement, seraient engendrés par des modifications.
Le Département a donné son accord de principe pour étudier rapidement la réalisation d'un rond-point ou une aire de retournement pour les camions au niveau du cimetière intercommunal.
Au final,
- avec la pose de panneaux très visibles aux entrées de la commune
- l'arrêté d'interdiction aux véhicules de plus de 7,5T
- la pose de panneaux de signalisation adaptés
- le projet à venir par le Département d'une aire de retournement sur la RD 22
- l'accord de l'Agglo de Cergy Pontoise pour la mise en place d'une signalisation spécifique à partir de la sortie de l'autoroute (accord de principe non réalisé à ce jour)
- la réalisation d'aménagements dans le bas de la RD 22 pour améliorer la protection des maisons impactées par ces camions
- l'envoi des courriers par le groupe Renault à leurs correspondants en Europe
- les actions menées par l'association, créée par des riverains, auprès des médias et des collectivités,

l'ensemble de ces actions devraient progressivement permettre une amélioration très sensible pour la sérénité des riverains et des automobilistes.

La topographie du secteur du moulin met à mal la fluidité de la circulation d'autant plus que les passages de bus, scolaires ou pas, sont nombreux aux heures de pointe.
Malgré le risque que représente le passage à niveau (un panneau d'alerte a été installé) et compte tenu de l'aggravation de la situation, des feux tricolores ont été mis en place à titre de test. Leur positionnement sur la chaussée devrait permettre aux bus de négocier leur virage plus aisément.
Cet essai est très concluant. Au moment où j'écris ces lignes (fin décembre) j'apprends par la responsable des routes du Conseil Départemental que la demande que j'avais faite, il y a environ 2 ans, a été entendue et même financée pour réaliser une étude sur la pose de feux tricolores ainsi que sur le problème du passage des camions. Cette étude devra prendre en compte le problème du passage à niveau et des risques qui s'y rattachent.
En attendant une installation définitive, nous laisserons les feux mobiles provisoires le plus longtemps tant que les conditions techniques et financières seront supportables.

Concernant les investissements prévus en 2022, les notifications des subventions obtenues nous ont été communiquées en fin d'année. Ainsi, la construction du plateau sportif au stade et les travaux de l'extension du centre médical pourront commencer début 2023.
Parallèlement, nous allons réaliser une extension du parking du centre médical.
Les travaux d'aménagement de la chaussée Jules César et du chemin de Puiseux seront réalisés en début du deuxième trimestre 2023.
La volonté de réaliser un grand parking pour régler le problème du stationnement dans la zone d'activités est toujours d'actualité mais l'achat du terrain nécessaire a fait et fait l'objet d'une indivision complexe que nous ne maitrisons pas et qui retarde l'achat.
La première phase de pose de caméras dans certains endroits stratégiques est toujours suspendue à l'obtention des subventions demandées.
L'isolation du grenier de la mairie est reportée en 2023 compte tenu du refus de subvention en 2022 que nous réitèrerons en 2023.
La réfection des sols des deux terrains de tennis de plein air nécessite une demande de subventions, compte tenu du coût important de cette opération. Elle sera réalisée dès que les subventions seront notifiées.
L'état du terrain de football nécessite un drainage important afin de le rendre praticable. (Là aussi, compte tenu du coût prévisionnel, nous demanderons des subventions début 2023)
Pour ces deux dernières opérations, des contrats avec des AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) sont indispensables.
Pour les écoles, les SAS que nous avions prévus en 2022 ont été réalisés courant décembre. Pendant l'été 2023, nous prévoyons de remplacer, à l'école primaire, le carrelage au sol par un sol souple.
En maternelle, le portillon de l'entrée de la cour est à changer.
Dans le cadre des économies d'énergie, il reste à réaliser le changement des lampes actuelles de l'éclairage public de la zone d'activités par des lampes LED. Une demande de subvention va être faite.
Un conseil municipal, que je convoquerai dans le premier trimestre regroupera l'ensemble des demandes de subventions citées plus haut.
Enfin, comme chaque année, des impératifs s'ajouteront sûrement à la réalisation des projets prévus.

Concernant la fibre, quelques problèmes ont été résolus mais d'autres sont apparus. Ce sera du cas par cas et nous aiderons les demandeurs en interface avec Val d'Oise fibre qui a la responsabilité du déploiement de la fibre sur le Département. Dans ce cadre, la commune ne peut qu'aider ceux qui rencontrent des difficultés auprès de Val d'Oise fibre, mais sans le pouvoir d'agir directement.

Le recensement de la commune a été réalisé en février dernier par nos secrétaires et notre population a sensiblement augmenté avec le chiffre de 2135 habitants.
Une fois de plus, après chaque recensement, je regrette l'accueil indigne qui est fait aux secrétaires, certes par une minorité, mais c'est un chiffre qui augmente tous les 5 ans. Faut-il rappeler que le recensement est obligatoire et que les informations qui en découlent nous permettent de recevoir la dotation de l'Etat,

pour les services que nous rendons en son nom et dont la valeur est fondée entre autres éléments, sur le nombre d'habitants. Par ailleurs, les autres informations personnelles restent confidentielles et l'Insee ne diffuse que des informations regroupées nous permettant de mieux connaître globalement notre commune et ses habitants. C'est aussi une aide importante pour mieux définir les besoins et notre politique des investissements de demain.

Je ne peux terminer sans écrire un mot sur notre belle médiathèque, qui est une de nos fiertés, avec une responsable et des bénévoles qui organisent de remarquables animations pour les enfants et les adultes et travaillent avec les enseignants pour mettre en place une passerelle entre l'école et la médiathèque. Au-delà de cette satisfaction personnelle, force est de constater qu'il y a de plus en plus d'enfants qui fréquentent la médiathèque à la sortie des écoles à 16h30 ou 18h. C'est un succès certain et je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui participent à ces animations et aux accueils de ces enfants. J'invite tous les habitants à venir visiter cette belle réalisation.

Pour conclure, comme chaque année dans ce bulletin, je remercie chaleureusement mes adjointes, adjoints, les conseiller et conseillère délégués, les conseillères et conseillers municipaux pour leur confiance, leur soutien, leur engagement et leur participation aux différentes commissions et animations.
Tout aussi chaleureusement, je remercie notre personnel communal qui démontre chaque année son professionnalisme pour la gestion de notre commune et tous les bénévoles qui œuvrent à nos côtés pour l'animation (CCAS, Caisse des écoles, commission animation) et au sein de toutes nos associations.
Bien évidemment je n'oublie pas l'ensemble des enseignants et des professionnels de santé présents au sein du centre médical, paramédical, pharmacie et du centre dentaire.
Pour terminer, un grand merci à la commission information toujours en quête de solutions les plus adaptées pour mieux vous informer.

Avec le renouvellement de mes vœux de bonne année 2023

Prenez bien soin de vous et de vos proches
Michel GUIARD
Maire

TAXES LOCALES ET TAUX D'IMPOSITION

	2022	2021	2020	2019	2018
Taxe d'habitation **	**11,75**	**11,75**	**11,75**	**11,75**	**11,75**
Foncier bâti *	**26,96***	8,5	8,5	8,5	8,5
Foncier non bâti	**45,66**	43,49	43,49	43,49	43,49

***addition des taux communal et départemental**

**** supression de la taxe d'habitation en 2023** pour les résidences principales

Pour comparaison	Moyenne départementale			Moyenne nationale		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Foncier bâti	21,68	38,81	39,28	21,59	38,8	37,72
Foncier non bâti	66,13	65,01	65,26	49,72	49,79	50,14

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire

Michel
GUIARD

Les adjoints

Bernard
DELTRUC
1er adjoint

Christine
CHARPENTIER
2ème adjointe

Paul
DUBRAY
3ème adjoint

Christine
DELTRUC
4ème adjointe

Claude
VAUTIER
5ème adjoint

Les conseillers délégués

Sylvie
TOUGNE-CABÈS

Jérémie
CARON

Les conseillers municipaux

Anne-Marie
SANSONE

Laurence
VAN DER BEKEN

Véronique
AUFFRET

Anne-Noëlle
PLUZANSKI

David
COPIER

Arnaud
BESSIERE

François
BAVIERE

Arnaud
BLIN

Nicolas
WISNIEWSKI

Emmanuelle
MAES

Rebecca
DE PUERTAS JOSEPH

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire est de droit Président de l'ensemble des commissions

FINANCES-BUDGET-TRAVAUX :
Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint,
Membres du Conseil Municipal : Véronique AUFFRET, François BAVIERE, Arnaud BLIN

APPEL D'OFFRES et ACHATS :
3 Titulaires : Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint, David COPIER, Conseiller
3 Suppléants : Jérémie CARON, Cons. Délégué, Sylvie TOUGNE-CABES, Cons. Déléguée, Arnaud BLIN, Conseiller

INFORMATION :
Christine CHARPENTIER, Adjointe, François BAVIERE, Cons., Anne-Noëlle PLUZANSKI , Cons., Claire LECLERC, membre extérieure.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :
Christine DELTRUC, Adjointe
Conseillers Municipaux : Véronique AUFFRET, Bernard DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH, Anne-Marie SANSONE, Sylvie TOUGNE-CABES, Laurence VAN DER BEKEN
Membres Extérieurs : Ana Christina CARON, Francine DARRAS, Jocelyne DUPONT-SOULIEZ, Serge EYFFERT, Elise NOUBEL

ANIMATION :
Claude VAUTIER, Adjoint
Conseillers Municipaux : Bernard DELTRUC, Christine, DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH, Emmanuelle MAES, Laurence VAN DER BEKEN,
Membres extérieurs : Charlotte BERTHEAU, Ludovic BERTHY, Jade BERTHY, Séverine BERTHY, Jean-François BULCOURT, Charly COPIN, Philippe DETRICHE, Jocelyne DUPONT-SOULIEZ, Serge EYFFERT, Alice IOMMI, Delphine LAMBINET, Isabelle LEGAY, Elena LEMIRE, Marie-Pierre LENNE, Jackie PAPILLON, Mario SANSONE, Sandrine SERRURIER, Chloé VAUTIER

CAISSE DES ECOLES ET AFFAIRES SCOLAIRES :
Christine DELTRUC, Adjointe
Conseillers Municipaux : François BAVIERE, Arnaud BESSIERE, Emmanuelle MAES, Anne–Noëlle PLUZANSKI, Nicolas WISNIEWSKI,
Membres Extérieurs (pour la Caisse des Ecoles) Anaïs BELABED, Ludovic BERTHY, Francine DARRAS, Catherine DUPUICH, Sandrine SERRURIER, Sophie ZIMMER

JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI :
Sylvie TOUGNE-CABES, Conseillère Déléguée, David COPIER, Conseiller

MEDIATHEQUE MUNICIPALE :
Christine DELTRUC, Adjointe
Conseillers Municipaux : Emmanuelle MAES, Sylvie TOUGNE-CABES
Membres extérieurs : Adrien ALRIC, Pascale BUGE, Hervé DELCAYRE, Catherine DUPUICH, Éric JARRY, Marie-Pierre JEANNIN, Cendrine L'EPISCOPO, Alain LIBAUDE, Sylvie MARISSAEL, Ledi TACK, Marie-Dominique RAMMANT, Catherine RAULT, Frédéric SOURMAIL

LES ORGANES DE REPRÉSENTATION HORS COMMUNE

C.C.V.C. Communauté de Communes Vexin Centre (34 communes)
3 Titulaires : Michel GUIARD, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER

Syndicats avec représentation communale (compétence communale)

S.M.D.E.G.T.V.O. Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise
1 Titulaire : François BAVIERE
1 Suppléante : Emmanuelle MAES

P.N.R.V. Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin
1 Titulaire : Paul DUBRAY
1 Suppléant : Claude VAUTIER

DEFENSE :
1 Titulaire : Jérémie CARON

SMGFAVO. Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animalière du Val d'Oise
1 Titulaire : Arnaud BESSIERE
1 Suppléant : Michel GUIARD

Syndicat Intercommunal de la brigade de la gendarmerie
1 Titulaire : Michel GUIARD
1 Suppléant : Jérémie CARON

C.N.A.S.(Comité National d'Action Sociale) :
1 titulaire : Christine CHARPENTIER

Syndicats avec représentation de la Communauté de Communes Vexin Centre (compétence intercommunale)

S.I.A.V.V. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne
1 Titulaire : Bernard DELTRUC

S.I.A.R.P. Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin
1 Titulaire : Nicolas WISNIEWSKI

S.M.I.R.T.O.M
1 Titulaire : Bernard DELTRUC
1 Suppléant : Arnaud BESSIERE

Conservatoire du Vexin
1 Titulaire : Christine DELTRUC
1 Suppléante : Sylvie TOUGNE-CABES

INFORMATION SUR LA VIE COMMUNALE

Actuellement, pour vous informer sur la vie communale, la mairie communique par les moyens suivants :

- En direct, les panneaux d'affichage, place de la mairie
- En différé, le Mot du Maire qui est distribué dans vos boites aux lettres
- Le site internet de la commune (https://www.mairie-boissylaillerie.com) à la rubrique « Actualités »

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de Mairie
Pascale MONTOLIU

Réception, secrétariat, Etat-civil
Laura BLATY, Aurélia LEFEVRE

Espaces verts, voirie, entretien, divers...
Damien SCLAVONS, Pascal MAISONNEUVE, Ishaq GEORGEES ISHAQ, Frédéric LEMAY et Emmanuel JAHIER

Écoles
Maria CAVACO, Véronique DEMONT, Lucile LEFEVRE, Florence SAYON

Cantine et entretien
Michèle KING, Jocelyne GUIZIER, Isabelle le GOFF, 5 personnes de l'association « VIE » et 1 personne des « petites canailles »

Médiathèque
Lise GLADY

CONTACTER LA MAIRIE

9, rue de la République
95650 Boissy l'Aillerie
Téléphone : 01 34 42 10 05
Fax : 01 34 42 14 91
Site Internet : www.mairie-boissylaillerie.com
Courriel : contact@boissy-laillerie.fr

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :
Du lundi au vendredi.....sur rendez-vous.
Le samedi matin.....de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous

Heures d'ouverture au public :
Le lundi.....de 14H00 à 17H00
Du mardi au vendredi.....de 09H00 à 12H00
Le samedi matin.....de 09H30 à 12H00

Bureau d'aide sociale :..... sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

Organisation administrative :
Préfet du Val d'Oise.....M. Philippe COURT
Secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,
Sous-préfète de Pontoise.....Mme Laetitia CESARI-GIORDANI
Député de la 10ème Circonscription.....M. Aurélien TACHÉ
Conseillers départementaux.....Mme Anne FROMENTEIL, M. Paul DUBRAY
Présidente de la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre)..... Mme Nadine NINOT

CARTE D'IDENTITÉ DE BOISSY L'AILLERIE

PAYS : France
Région : Ile de France
Département : Val d'Oise
Code Postal : 95650
Circonscription : 10ème circonscription du Val d'Oise
Canton : Pontoise
Intercommunalité : Communauté de Communes Vexin Centre (24 589 habitants, 34 communes)
Parc naturel régional du Vexin français (710 km², 78000 habitants).
Superficie : 6,53 km2
Maire : Michel Guiard
Gentilé: Buxériens, Buxériennes
Population : 1 844 hab. (2019) et 2114 hab. au Recensement de 2022.
Coordonnées : 49° 04' 00' Latitude Nord 02° 02' 00' Longitude Est
Altitude : Mini 37m/ Maxi 99m

Évolution de la population depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	991	1 091	1 237	1 659	1 668	1 784	1 822	1 844
Densité moyenne (hab/km²)	151,8	167,1	189,4	254,1	255,4	273,2	279	282,4

Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Évolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	362	424	451	588	643	698	720	774
Résidences principales	286	354	401	526	592	644	671	702
Résidences secondaires et logements occasionnels	63	54	34	32	20	20	15	11
Logements vacants	13	16	16	30	31	33	35	61

Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019 (en %)

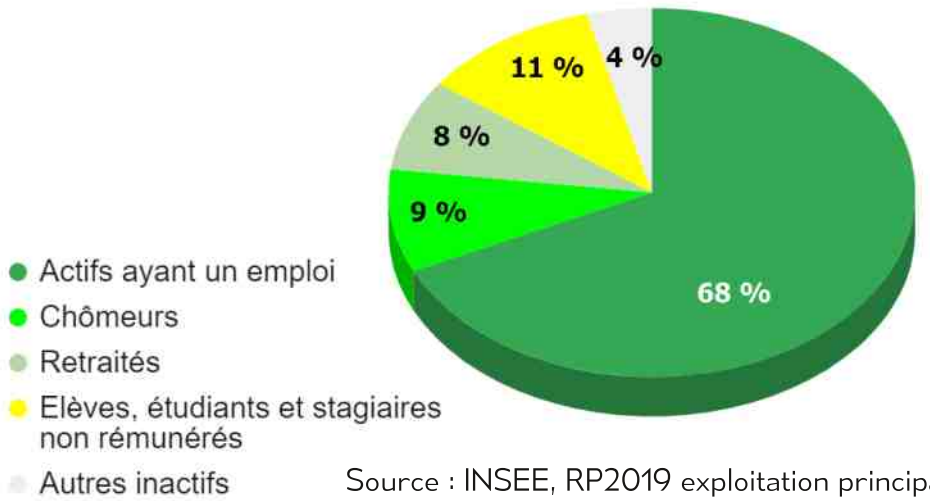

Source : INSEE, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

LES RÉSUMÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Sauf indication contraire, les délibérations ont été votées à l'unanimité. Vous pouvez consulter les comptes rendus complets sur le site de la commune.

Le 15 Fevrier 2022

Annulation de la délibération n°05/21 concernant la parcelle XA225 et remplacement par deux délibérations
M. le Maire informe qu'il y a lieu d'annuler cette délibération qui concernait l'acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts Millet. M. le Maire rappelle que ce terrain est prévu pour la réalisation de bâtiments d'intérêt général et plus particulièrement d'intérêts sportifs. Ce projet fera l'objet de deux autres délibérations.

Autorisation du Conseil Municipal pour l'achat du terrain XA20 situé après la MPT
M. le Maire informe le C.M qu'il souhaite acheter le terrain cadastré XA20 pour les équipements publics de la commune. Cette parcelle de terrain à une contenance de 1 270 m². Le propriétaire actuel est l'indivision VIMONT.
Ce terrain sera vendu occupé le jour de la vente, faisant l'objet d'un bail rural à long terme au profit de MM Jean-Pierre et Paul DUBRAY, au terme d'un acte reçu par Maître Marquette, notaire à Pontoise, le 18 janvier 2010. Le prix de vente proposé et accepté par les propriétaires est de 20 000 €.
Le C.M. autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches et signer les documents relatifs à cette affaire chez le notaire. Monsieur Paul DUBRAY ne participe pas au vote.

Sollicitation d'une subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de la voirie : chemin de Puiseux, chaussée Jules César, quartier du Réal
M. le Maire indique au C.M. qu'à la suite de la fin de diverses constructions sur des terrains divisés, il convient de réaliser des trottoirs, réaménager et refaire la voirie chaussée Jules César et Chemin de Puiseux.
Le coût estimé est de 166 804 € H.T, soit 200 164.80 € TTC. Le plan de financement sera donc de :
Coût HT des travaux 166 804.00 €
Subvention attendue du Conseil Départemental plafonné à 150 000 € de travaux 45 000.00 euros
Avance TVA 33 360.80 €
Reste à charge pour la commune 121 804.00 €
Le C.M. sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR pour l'extension du centre médical permettant l'aménagement de deux cabinets plus un bureau de secrétariat et une réserve
M. le Maire informe le C.M. de la nécessité de modifier le projet d'extension du centre médical suite à la demande des médecins souhaitant pouvoir installer un secrétariat, un local de stockage et un local vélo pour l'ensemble du personnel médical et paramédical. Au final, c'est 139.34 m² supplémentaires qui seront construits. Le coût total prévisionnel des travaux est de 310 364.54 € HT. Le plan de financement sera le suivant :
Coût total HT : 310 364.54 €
Coût total TTC : 372 437.45 €
Subvention DSIL déjà notifiée en avril 2021 : 61 427 €
Subvention sollicitée dans le cadre de la DETR 40% : 124 145.81 €
Avance TVA par la commune : 62 072.91 €
Emprunt et fonds propres : 124 791.73 €
Le C.M. approuve le projet d'extension du centre médical et sollicite une subvention de la DETR au meilleur taux.

Sollicitation d'une subvention au titre de la DSIL pour l'isolation du grenier de la mairie
M. le Maire informe le C.M. qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'isolation dans le grenier de la mairie. M. le Maire propose donc de solliciter l'État, dans le cadre de la DSIL, pour ces travaux d'isolation.
Le coût des travaux est estimé à 18 000 € HT.
Dépenses HT : 18 000 €
Dépenses TTC : 21 600 €
Recettes d'investissement :
Subvention DSIL 45 % : 8 100 €
Autofinancement : 13 500 €
Total recettes : 21 600 €
Le C.M. adopte le plan de financement et autorise M. le Maire à déposer auprès de l'Etat le dossier de demande de subvention.

Création de deux postes à temps partiel pour la surveillance de la cantine
Vu l'augmentation des enfants déjeunant à la cantine, le C.M. adopte la création de deux postes de surveillance cantine

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement d'un sas d'entrée aux deux écoles, dans le cadre des économies d'énergie, la réfection des peintures (1ère phase des classes de la primaire)
Les devis sont en attente.

Sollicitation d'une subvention auprès de la DSIL pour le changement des lampes actuelles du réseau d'éclairage des deux zones d'activités par des lampes LED
M. le Maire informe que la commune va solliciter, auprès de la DSIL, une demande de subvention pour le changement de l'éclairage public actuel de la zone d'activités, par des lampes LED.
Les devis sont en attente.

Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour l'achat de capteurs CO2 pour les écoles
M. le Maire informe le C.M. que le Ministre de l'Education Nationale a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 dans les écoles, pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation et ainsi compléter le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-COV-2.
Le coût des travaux pour les deux écoles est d'un montant de 3 846.11 euros HT.
L'aide financière est fixée à 8 euros par élève.
Les effectifs sont de 140 enfants en primaire et de 81 enfants en maternelle.
Le C.M. approuve la demande d'aide financière pour l'utilisation de capteurs CO2 dans les écoles.

Autorisation du conseil municipal pour la signature de l'acte d'achat d'un terrain situé chemin de Montgeroult, pour le retournement des camions du SMIRTOM
M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'un aménagement d'un contournement pour les camions du ramassage des ordures ménagères sur une partie de la parcelle cadastrée section XA n° 245, lieudit « les Friches Moussues », la commune a acquis aux consorts Dubray, une parcelle d'une superficie de 121 m². L'acquisition est conclue à 1 785 euros. Le C.M. accepte l'achat de cette parcelle.
Monsieur Paul DUBRAY ne participe pas au vote,

Le 13 avril 2022

Adoption du compte de gestion du comptable public 2021-Commune
M. le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Magny-en-Vexin à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune. L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures de gestion du Receveur Municipal est établie. Le C.M. autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2021.

Adoption du compte administratif 2021- Commune

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		203 174.89	1 524 192.27	1 745 540.96		424 523.58
Investissement		86 478.08	1 109 139.57	841 245.79	181 415.70	
TOTAUX		289 652.97	2 633 331.84	2 586 786.75	181 415.70	424 523.58

Le C.M. constatant l'identité de valeurs avec celles du compte de gestion, arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Vote du budget primitif 2022 - Commune
Section Fonctionnement :
Dépenses : 2 127 797.58 €
Recettes : 2 127 797.58 €
Section Investissement :
Dépenses : 1 839 218.00 €
Recettes : 1 839 218.00 €
Le C.M. approuve le budget primitif 2022

Affectation des résultats- Compte administratif 2021 - Commune
Section fonctionnement :
Solde d'exécution : 424 523.58 €
Affectation des résultats :
224 523.58 € compte 002 recettes de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté
200 000.00 € compte 1068 recettes d'investissement, excédent de fonctionnement

Section Investissement :
Solde d'exécution de l'exercice : - 181 415.70 €
Dépenses en reste à réaliser : 124 000.00 €
Recettes en reste à réaliser : 250 000.00 €
Résultat après prise en compte des restes à réaliser : -55 415.70 €
- 55 415.70 € affectés au compte 001, solde d'exécution reporté
Le C.M. approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2021.

Taux des taxes 2022
Foncier bâti : 26.96 %
Foncier non bâti : 45.66 %

Admission en non-valeur - Commune

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient donc de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables.

-Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public.

-Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Le C.M. approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 10 108.75 euros, correspondant à la liste des produits irrécouvrables.

Les sommes sont prévues au compte 6541.

2010	93	7.50	Viosne
2011	9	0.01	Redevance
	117	17.26	Viosne
	153	45.84	Viosne
2012	75	17.67	Viosne
	232	15.54	Viosne
	235	15.54	Viosne
	236	280.00	Frais de dossier
2013	113	15.86	Viosne
	117	15.86	Viosne
	125	15.86	Viosne
	126	0.78	Viosne
2014	147	15.99	Viosne
	153	15.99	Viosne
2015	137	16.00	Viosne
	167	81.13	Viosne
	212	800.00	Loyer
	244	243.31	Redevance
2016	157	16.00	Viosne
	165	292.94	Viosne
	167	16.00	Viosne
	202	519.67	Viosne
	269	7200.00	Loyers
2017	199	106.00	Cantine
Total		**10 108.75**	

»**Subventions aux associations**

Sur proposition de M. le Maire, le C.M. décide d'attribuer des subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes.

Adoption du compte de gestion du comptable public 2021 - Eau

M. le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Magny en Vexin à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de l'EAU.

Le C.M. autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2021.

Adoption du compte administratif 2021 - Eau

M. le Maire donne la présidence à M. DELTRUC Bernard, Adjoint, pour le vote du compte administratif 2021, budget Eau, lequel peut se résumer ainsi :

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		83 638.81	11 370.00	39 866.86		112 135.67
Investissement		313 335.51	116 862.30	1 966.45		198 439.66
TOTAUX		396 974.32	128 232.30	41 833.31		310 575.33

Le C.M. constatant l'identité des valeurs avec celles du compte de gestion, arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats - Compte administratif 2021 - EAU
Section d'exploitation :
Solde d'exécution : 112 135.67 €
Affectation de 112 135.67 euros au compte 002, recette d'exploitation, résultat d'exploitation reporté.
Section d'investissement :
Solde d'exécution : 198 439.66 €
Affectation de 198 439.66 euros au compte 001, solde d'exécution d'investissement reporté.
Après lecture et commentaires de M. le Maire, le C.M. approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2021 Eau

Vote du budget primitif 2022 - Eau
M. le Maire expose au conseil municipal les conditions du budget primitif de l'EAU 2022.
Section Fonctionnement :
- Dépenses : 166 746.39 €
- Recettes : 166 746.39 €

Section Investissement :
- Dépenses : 299 186.56 €
- Recettes : 299 186.56 €

Le C.M approuve le budget primitif Eau 2022.

Sollicitation d'une subvention de fonctionnement auprès du conseil départemental pour la médiathèque
M. le Maire propose au C.M. de solliciter le département pour une aide au fonctionnement de la médiathèque.
Le C.M. sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 1 000 € pour le fonctionnement.

Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine
Face à l'urgence de la situation dans laquelle se trouve l'Ukraine depuis plusieurs semaines, l'Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne soumise à cette situation de guerre.
Aussi, M. le Maire propose de soutenir les victimes de guerre en Ukraine par d'un don de 2 000 € à FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).
Le C.M. autorise M. le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

Renouvellement de la convention avec l'association de la ligue de l'Enseignement « Lire et faire lire »
M. le Maire informe le C.M. des actions de l'association « la Ligue de l'Enseignement » et plus particulièrement par la mise en place du programme « Lire et faire Lire » à l'école maternelle.
Le C.M autorise le Maire à renouveler la convention.

Modification de la délibération n° 05/21 du conseil municipal du 17.03.21 concernant l'acquisition d'un terrain cadastré XA225 « les friches moussues »
M. le Maire informe le C.M. que le notaire lui demande de modifier la délibération n° 05.21 qui s'établit comme suit : Achat par la commune de la parcelle XA 225 d'une superficie de 5 023 m², afin de disposer d'une surface de terrain suffisante pour la réalisation de bâtiments et équipements d'intérêt général.
Le prix proposé par les consorts MILLET est de 189 870 euros.
Ce prix n'appelle pas d'observation des domaines, suivant avis du 25 mars 2022.
Le jour de la vente, le bien sera vendu occupé. Il fait l'objet d'un bail rural à long terme au profit de MM Jean-Pierre et Paul DUBRAY au terme d'un acte reçu par Me Marquette, notaire à Pontoise, le 18 janvier 2010. MM DUBRAY renoncent à leur droit de préemption, la commune reprenant provisoirement le bail en cours qui fera l'objet d'une délibération distincte pour résilier le bail à l'amiable.
Le C.M. autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
M. Paul DUBRAY ne participe pas au vote

Tarifs loto 2022
La date du loto est fixée le vendredi 10 juin 2022.
Le C.M. fixe le prix des différents produits proposés à la vente.

Le 30 juin 2022

Le C.M. est informé de la démission de Madame Leslie MORHAIN qui est remplacée par Madame TOUGNE CABES Sylvie dans l'ordre du tableau, lors de l'installation du conseil municipal.

Mise en œuvre télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,
Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais

transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,
Considérant qu'une dérogation est accordée aux communes de moins de 3 500 habitants et qu'une dérogation n'est possible qu'à partir du moment où elle a fait l'objet d'une délibération le 1er juillet,
Considérant que la collectivité de Boissy l'Aillerie ne souhaite pas s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, car la collectivité n'est pas techniquement prête.
Après délibération, le C.M. décide de ne pas s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité.

Subvention complémentaire pour le tennis de 2 000 euros
Suite à une erreur matérielle, lors de l'attribution des subventions pour les associations, du C.M. du 13 avril 2022 sur la délibération N° 07/22, il y a lieu de compléter la subvention attribuée au Tennis Club Buxérien de 2 000 €. Le C.M. décide d'attribuer un complément de 2 000 € à l'association Tennis Club Buxérien.

Création de postes occasionnels pour les mois de juillet et août en remplacement du personnel en congés
Le C.M. décide de créer 2 postes occasionnels d'agent d'entretien aux espaces verts et 1 poste occasionnel d'agent administratif.

Création d'un poste d'adjoint technique suite à l'ouverture d'une quatrième classe en maternelle
Vu l'ouverture d'une quatrième classe à l'école maternelle « Charles Perrault »
Le C.M. décide la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 29/08/2022 à temps complet, pour une durée de 35 heures et de fixer une fourchette d'indices entre 330 et 382.

Suite à l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, le compte rendu des séances du conseil municipal est supprimé.

Le 6 juillet 2022

LISTE DES DELIBÉRATIONS

• **Délibération n°01 :** annule et remplace la délibération N°04.22 du C.M. du 13.04.2022 : affectation des résultats Compte administratif 2021 – commune : **APPROUVÉE**
• **Décision modificative du budget : APPROUVÉE**
• **Décision modificative pour augmenter le poste d'admission en non-valeur : APPROUVÉE**
• **Délibération n°04 :** Montant loyer ancienne médiathèque : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°05 :** Modification délibération compte 6232 fêtes et cérémonies : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°06 :** Participation de la carte Imagine'r lycéens/étudiants 2022-2023 : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°07 :** Tarif des titres de transport du service d'Ile de France Mobilités pour le collège de Pontoise, Simone Veil - Carte SCOL'R 2022-2023 : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°08 :** Participation de la Carte CSB 2022-2023 : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°09 :** Sollicitation de subventions pour la protection des bâtiments publics par vidéoprotection : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°10 :** Demande de subvention au conseil Départemental pour l'aménagement de la voirie et création de trottoirs - Quartier de Réal : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°11 :** Sollicitation d'une subvention au Conseil Départemental : Réalisation d'un sas dans les entrées des deux écoles, Remplacement des vieux radiateurs d'appoint par des radiateurs dernière génération aux deux écoles, aménagement d'une quatrième classe au sein de l'école maternelle : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°12 :** Modification des statuts du syndicat SMDEGTVO adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » et « infrastructure de charge » : **APPROUVÉE**
• **Délibération n°13 :** Résiliation du bail long terme du terrain XA 225 et remplacement par un bail précaire : **APPROUVÉE**

Le 10 octobre 2022

LISTE DES DELIBÉRATIONS

- **Délibération n° 01 :** Répartition taxe d'aménagement 2022 : **APPROUVÉE**
- **Délibération n° 02 :** Subvention à l'association « les amis d'Hélène de Montgeroult » : **APPROUVÉE**
- **Délibération n° 03 :** Nomination d'une déléguée suppléante pour la commission d'appel d'offres et des achats : **APPROUVÉE**
- **Délibération n° 04 :** Nomination d'un délégué suppléant pour le conservatoire du Vexin (SIMVVO) : **APPROUVÉE**
- **Délibération n° 05 :** Approbation du règlement intérieur de la cantine : **APPROUVÉE**
- **Délibération n° 06 :** Pouvoir de police du Maire : **APPROUVÉE**

Le 7 decembre 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 01** : Tarif du marché de Noël 2022 : Approuvée
- **Délibération n° 02 :** Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 : **Approuvée**
- **Délibération n° 03 :** Sortie de l'inventaire des biens amortis avant le passage M57 : **Approuvée**
- **Délibération n° 04 :** Résultat réunion appel d'offres concernant l'extension du centre médical : **Approuvée**
- **Délibération n° 05 :** Décision modificative après contact avec le comptable public : **Approuvée**
- **Délibération n° 06 :** Désignation d'un conseiller municipal référent incendie et secours : **Approuvée**
- **Délibération n° 07 :** Autorisation de dépenses d'investissement (25 %) : **Approuvée**

Gros plan sur l'extension de la cantine

LES BUDGETS

Compte administratif communal 2021

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	545 768,02
Charges de Personnel	638 726,95
Autres charges gestion courante	247 880,58
Charges financières	34 859,49
Charges exceptionnelles	14 880,23
Atténuation de produits	42 077,00
Total des depenses de foncionnement	**1 524 192,27**

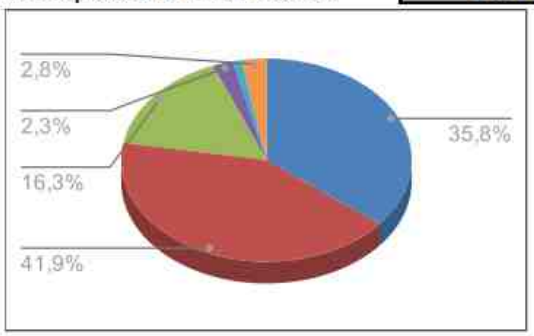

RECETTES	EUR
Produits des services	141 272,65
Impôts et taxes	1 293 336,34
Dotations et participations	167 224,44
Autres produits de gestion courante	134 514,56
Atténuation de charge	804,72
Produits exceptionnels	8 388,25
report en section de fonctionnement	203 174,89
Total des recettes de fonctionnement	**1 948 715,85**

Affectation des résultats sur 2022 après approbation du conseil municipal

+ 224 523,58 € affectés aux recettes de fonctionnement

+200 000 € affectés aux recettes d'investissement

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Ecoles agrandissement cantine	121 838,95
Ecoles Rénovation éclairage	2 364,08
Travaux de voirie	60 294,09
Travaux d'enfouissement réseaux	16 091,82
Aménagement terrains & clôtures	20 374,76
Création d'un terrain de sport	286 928,16
Achat de matériels divers	53 945,49
Travaux Médiathèque	239 384,87
Maison Médicale	25 218,19
Travaux de bâtiments	21 307,79
Travaux aux écoles	43 888,83
Travaux Eglise	102 807,95
Immobilisations corporelles	-1 103,99
emprunts et dettes assimilées	115 798,58
Total des dépenses d'investissement	**1 109 139,57**

RECETTES	EUR
excédents de fonctionnement	200 000,00
Dotations Fonds divers Réserves	463 274,40
Subventions d'investissement	177 863,22
Emprunts	0,00
Dépôts et cautionnement reçus	108,17
report en section d'investissement	86 478,08
	927 723,87

Affectation des résultats sur 2022 après approbation du conseil municipal

181 415,70 € en report de dépenses d'investissement

Compte administratif EAU - 2021

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	11 370,00
Dotation aux amortissements	
Opérations d'ordre entre sections	
Total des dépenses d'exploiation	**11 370,00**

RECETTES	EUR
ventes produits fabriqués, prestations	39 866,86
Excédents antérieurs reportés	83 638,81
Total des recettes d'exploitation	**123 505,67**

Affectation des résultats sur 2022 après approbation du conseil municipal

+112 135,67 € en recettes d'exploitation

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Emprunts et dettes assimilées	993,34
immobilisations en cours	115 868,96
Total des dépenses d'investissement	**116 862,30**

RECETTES	EUR
Dotation Fonds de réserves	1966,45
Subventions d'investissement	
Excédents antérieurs reportés	313 335,51
Total des recettes d'investissement	**315 301,96**

Affectation des résultats sur 2022 après approbation du conseil municipal

+198 439,66 € excédent d'investissement reporté

Budget communal - 2022

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUROS
Attenuations de produit	45 000,00
Charges à caractère général	750 300,08
Charges de Personnel	681 900,00
Autres charges gestion courante	279 110,00
Charges financières	40 000,00
Charges exceptionnelles	20 500,00
Dépenses imprévues fonctionnement	26 387,50
Virement à la section investissement	284 000,00
Dotations provisions	600,00
Toal des dépenses de fonctionnement	**2 127 797,58**

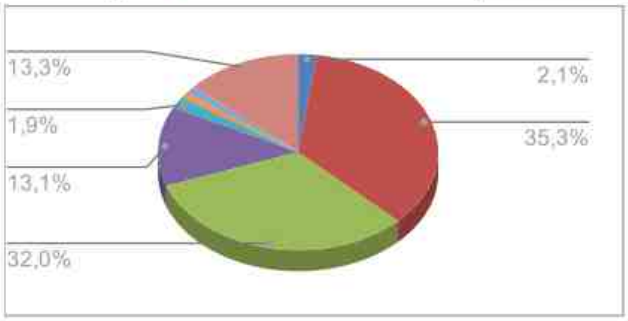

RECETTES	EUROS
Produits des services	135 000,00
Impôts et taxes	1 476 185,00
Dotations et participations	157 989,00
Autres produits de gestion courante	131 000,00
Produits exceptionnels	3 100,00
Excédents antérieurs reportés	224 523,58
Total des recettes de fonctionnement	**2 127 797,58**

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Travaux aux écoles	70 000,00
Achat de matériel divers	45 500,00
Aménagement terrains & clôtures	60 000,00
Travaux de voirie	250 000,00
Travaux de bâtiments	80 000,00
Achat de terrains	340 000,00
Travaux cimetière	
Plantations	5 000,00
Création d'un terrain de sport	75 000,00
Projet vidéo protection	40 000,00
Exrension Maison médicale	424 302,30
Remboursement d'emprunts	130 000,00
Dépenses imprévues	20 000,00
Dotations fonds divers	120 000,00
solde d'éxécution reporté	55 415,70
Restes à réaliser	124 000,00
total des dépenses d'investissement	**1 839 218,00**

RECETTES	EUROS
Remboursement TVA	174 000,00
Subventions d'investissement	351 218,00
Emprunts et dettes assimilées	530 000,00
Excédent de fonctionnement	200 000,00
Virt de la section fonctionnement	284 000,00
Taxe d'aménagement	50 000,00
Restes à réaliser	250 000,00
Total des recettes d'investissement	**1 839 218,00**

Budget Eau - 2022

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUROS
Charges à caractère général	64 999,49
Charges financières	1 000,00
Virement à la section investissement	71 822,00
Opération d'ordre transfert entre sections	28 924,90
	166 746,39

RECETTES	EUR
Vente de produits fabriqués, prestations	35 000,00
Opération d'ordre transfert entre sections	19 610,72
Excédents antérieurs reportés	112 135,67
	166 746,39

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Immobilisations corporelles	278 575,84
Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Opération ordre transfert entre sections	19 610,72
	299 186,56

RECETTES	EUROS
Virement de la section exploitation	71 822,00
Opération ordre transfert entre sections	28 924,90
Solde d'exécution positif reporté	198 439,66
	299 186,56

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022

ACHAT DE TERRAINS

Achat d'un terrain de 5000 M2, proche de la maison pour tous, pour des futurs besoins d'équipements publics.

Achat d'un petit terrain chemin de Montgeroult pour permettre aux camions de ramassage des ordures ménagères de faire un demi-tour réglementaire.

ACHATS DIVERS DE MATÉRIELS

Divers achats de guirlandes, de matériels de voirie, de mobiliers pour les écoles et la médiathèque, de matériels de bureau.

ÉCOLES

Création d'une quatrième classe à l'école maternelle.

Changement de tous les radiateurs anciens dans les deux écoles (élémentaire et maternelle) dans le cadre des économies d'énergie.

Création de SAS dans les écoles maternelle et primaire (économie d'énergie)

Installation de détecteurs de CO2 dans toutes les classes (élémentaire et maternelle).

Mise en peinture des chéneaux dans l'école primaire.

BÂTIMENTS PUBLICS

Fin des paiements pour les travaux à l'église.

Fin des paiements pour les travaux à la médiathèque.

Fin des travaux d'aménagement extérieur de l'extension de la cantine.

Réfection de la toiture du vestiaire du stade.

VOIRIE

Différents achats et travaux d'aménagement pour l'amélioration de la signalisation et de la sécurité.

Pour les problèmes liés à la circulation des poids-lourds, voir le « Mot du Maire ».

PROJETS 2023

STADE
Création d'un plateau sportif à la suite du terrain de basket
Après avis d'un expert, réalisation d'un drainage sur l'ensemble du terrain de football qui sera complètement refait.

TENNIS
Réfection complète des sols des terrains de tennis plein air et installation de l'éclairage.

ÉCOLES
Une demande de subvention, auprès du conseil départemental, va être faite pour remplacer les sols carrelés de l'école élémentaire par des sols souples.
Une autre demande, auprès du conseil départemental, sera faite pour la création d'un préau couvert extérieur pour l'école maternelle.

VOIRIE
Travaux d'aménagement de la voirie chemin de Puiseux et chaussée Jules César quartier de Réal.
Création d'un parking complémentaire pour le centre médical, à la suite de l'existant.
Divers travaux d'amélioration de la sécurité et de la signalisation.
Création comme chaque année de bateaux pour les nouvelles constructions.

CIRCULATION
A la suite du test réalisé en fin d'année dans le quartier du moulin, le conseil départemental gestionnaire de cette voirie est d'accord sur le principe pour installer des feux permettant une meilleure fluidité de la circulation.
Cette possible installation de feux fera partie de l'étude complète englobant le problème de camions et la réalisation d'une aire de retournement.

CENTRE MÉDICAL
Extension du centre médical avec la création de deux cabinets supplémentaires, d'un bureau, d'un garage à vélos et d'une pièce pour archivage.
A la suite de l'extension, amélioration paysagère.

MAIRIE
Isolation du grenier de la mairie, après une nouvelle demande de subvention

SÉCURITÉ
Dès la notification de l'obtention des subventions, réalisation d'une première phase de la pose de caméras.

ZONES D'ACTIVITÉS
Nous sommes toujours en recherche d'un terrain afin de pouvoir résoudre le problème du stationnement sur nos zones.
Une demande de subvention auprès de l'Etat va être faite afin de changer l'ensemble des lampes actuelles par des lampes LED dans le cadre des économies d'énergie.

LA COMMISSION ANIMATION

Bonjour à tous,
En 2022, c'est avec un immense plaisir que nous avons organisé ou participé aux activités suivantes :

*** La journée des peintres les 28 et 29 mai**

*** Un concert à l'église le 18 juin**

*** Les jeux de Montgeroult le 2 Juillet**

*** « pile poil » à l'école jean de la fontaine le 17 septembre**

* Les journées du patrimoine le 18 septembre

* La piste "aux légumes" le 16 octobre

* le 3 décembre, un concert à l'église

*Le

marché de Noël le 10 décembre

Nous vous préparons des nouvelles animations pour 2023 !
Toute l'équipe de la commission animation vous souhaite une Bonne Année 2023 !

Claude Vautier
Adjoint délégué à la commission Animation

LE CCAS

A l'heure où les prévisions économiques ne sont pas optimistes, le CCAS, sous la présidence du Maire, se doit d'être encore plus mobilisé pour lutter contre toutes les fragilités, qu'elles soient financières, morales ou affectives.

Il est de notre devoir de ne laisser personne sur le chemin de la solitude et de l'indifférence.

Chacun d'entre nous se doit d'être attentif et vigilant pour que notre village conserve son tissu social de qualité. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour nous alerter d'un éventuel oubli.

Je conclurai mon article sur une note optimiste.

Comme les enfants ont retrouvé le chemin de l'école en septembre, nos seniors ont, après deux années chaotiques, retrouvé les rencontres organisées à leur intention deux fois par an :

le goûter gourmand à partir de 67 ans avec la remise des colis aux plus âgés (à partir de 70 ans),

le repas de printemps, à partir de 67 ans, très apprécié pour sa qualité tant culinaire que festive.

Ces deux rencontres se déroulent toujours sous le signe de la convivialité, de la joie et du plaisir de se retrouver.

Christine DELTRUC
Adjointe déléguée au CCAS

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Médaille d'argent :
Mme CHAGNIAUD Sandrine
M CRESPO Jonathan
M DELAIRE Erwan
Mme FOURNIER Christel
Mme SOILMI Mélanie
Mme MARQUET Claire

Médaille vermeil :
Mme CARPENTIER Nathalie
Mme L'EPISCOPO Sandrine
M NANCEY Alain
M BOURGEOIS Jacques
M DUCATEZ David

Médaille d'or :
M DENIS Alain
M MOREL Jean-Pierre
Mme BORTOLETTO Valérie
Mme JOBERT Françoise

Médaille Grand Or :
Mme DETRICHE Catherine
M DENIS Alain
Mme HOURY Catherine
M MARTIN Didier (2021)
Mme NANCEY Béatrice
Mme PELLETIER Nathalie
M VELFRINGER Benoît

AIDE NUMÉRIQUE À LA MÉDIATHÈQUE

Dans l'espace numérique de la médiathèque, quatre ordinateurs sont mis à votre disposition pour vos recherches, travaux scolaires, etc.

Un accompagnement individuel pour la réalisation de vos démarches administratives dans le respect de vos données personnelles en ligne est possible sur RDV et en toute discrétion (signature d'une charte de l'aidant numérique).

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI : DE 16H À 18H30
MARDI : DE 16H À 18H30
MERCREDI : DE 16H À 18H
JEUDI : DE 16H À 18H30
SAMEDI : DE 10H À 13H

CONTACT
17 bis rue Veuve Quatremain
95650 Boissy l'Aillerie
(Ancienne Poste à côté des écoles)
mediatheque@boissy-laillerie.fr
01 34 66 96 05 (aux heures de permanence)

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Centre de P.M.I. Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. 95520 Osny - Tél. : 01 30 31 07 83
Puéricultrice : Madame ANCELIN Sandra - Permanence le mardi matin

Coordinatrice Petite Enfance - Communauté de Communes Vexin Centre
Sandra ALLEMAND - 01 30 39 45 83

Relais Assistantes Maternelles : Martine JOUEN – Eunice FROGER - Tél. : 01 30 39 68 77
10-12, Boulevard Gambetta. 95640 Marines et 1 rue de Rouen 95450 VIGNY

Lieu d'Accueil Enfants Parents - Natali DA SILVA – Laetitia MONTREUIL

Mme ANDURAND Christel
10 rue du Four à Chaux
06 70 59 64 71

Mme BERTHY Séverine
15 chemin de Montgeroult
01 34 42 76 64

Mme BULCOURT Caroline
11 Allée des Moulins
01 34 66 93 24

Mme CHIGNON Claire
25 Allée des Moulins
06 70 70 08 67

Mme GAZIO Lucie
21 rue de la République
07 49 60 05 99

Mme MINEAU Sandrine
32 rue du Haut Bourg
01 34 66 92 12

Mme NAUMANN Christine
6 chemin de Montgeroult
06 66 26 95 85

Mme PEEMANS Victoria
28 rue de la République
06 64 70 34 83

Mme ROMET Corinne
01 rue Henri Guyétand
01 34 66 95 67

Photo Pixabay

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

2022-2023

	ZONE A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	ZONE B Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	ZONE C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.

2023-2024

	ZONE A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	ZONE B Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	ZONE C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1er septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

LES AFFAIRES SCOLAIRES

A la demande de la commune, le Conservatoire du Vexin intervient à l'école maternelle afin que des cours d'éveil musical soient dispensés aux élèves.

Cette année, les élèves ont été initiés à la musique africaine. Aussi, ils ont pu y découvrir les djembet, kora, piano à pouce et balafon.

Pour le plus grand plaisir des familles, les enfants accompagnés de leur professeur de musique ont présenté leur spectacle de fin d'année au son du continent africain.

Toujours en collaboration avec le Conservatoire, les élèves de deux classes d'élémentaires, ont pu bénéficier d'un projet « Ecoles en Chansons ».
Un professeur de théâtre est intervenu durant 4 séances pour la création du texte avec des outils pédagogiques, puis un musicien et un intervenant en chant durant 6 séances pour finaliser le tout.

Les auteurs compositeurs interprètes nous ont présenté avec fierté leurs chansons lors de la fête de fin d'année.

Christine DELTRUC
Adjointe déléguée aux affaires scolaires

LES EFFECTIFS DES ÉCOLES

Ecole maternelle dirigée par M. LAMUE

M. LAMUE et Mme BINET	Petits – Grands	22 élèves
Mme MADOU	Petits – moyens	22 élèves
Mme COLLARD	Petits – moyens	22 élèves
Mme ZWOZNIAK – Mme CODET	Petits - Grands	21 élèves

Ecole élémentaire dirigée par Mme BOSTEAU

Mme CHAUVET	CP	19 élèves
Mme BOSTEAU	CP –CM1	16 élèves
M. POTIN	CE 1	27 élèves
Mme BARTHON	CE 2	26 élèves
Mme CELLIER	CM 1	22 élèves
Mme LEFEVRE	CM 2	22 élèves

LA CONFECTION DE GÂTEAUX

Nous pouvons à nouveau faire des gâteaux à l'école ! Pour fêter les anniversaires, nous avons commencé par un gâteau au yaourt.
Il nous fallait des ingrédients : des œufs, de la farine, du sucre, de l'huile, de la levure pour faire gonfler le gâteau et des yaourts ! On se sert du pot pour verser les ingrédients.
Voici la recette, pour que tout le monde puisse la refaire à la maison :

- 1 pot de yaourt
- 2 pots de sucre
- 3 pots de farine
- 3 œufs
- ½ pot d'huile

Il faut verser le yaourt dans le saladier, et après remplir 3 pots de farine, deux pots de sucre, la moitié d'un pot d'huile, la levure. On casse les œufs, et après on mélange tout. On verse la pâte dans le moule à gâteau.
Dans le moule, on a mis du papier sulfurisé (ce n'est pas un mot facile) pour que le gâteau ne colle pas quand il va cuire. Ensuite on a le droit de tremper UNE seule fois le doigt pour goûter la pâte ! C'est trop bon ! On se lave les mains avant de faire le gâteau, et après.
Lucile et la maîtresse mettent le gâteau au four (30 mn à 180°). Quand il est cuit, il faut attendre qu'il refroidisse, comme dans Roule Galette. Mais nous on ne met pas le gâteau sur le rebord de la fenêtre, comme dans l'histoire, où la galette s'ennuie et roule roule roule sur le chemin...
Quand il a refroidi, on met les bougies, on chante la chanson des anniversaires, et on le mange !
La prochaine fois, nous ferons des galettes des rois, on mettra plein de fèves dedans !

Les élèves de
Petite et Moyenne Section
de la classe de Lucile et de Sophie

LA MÉDIATHÈQUE

Les nouveaux locaux de la médiathèque, plus lumineux, plus spacieux, ont permis à de nombreuses activités de voir le jour.

Toutes les classes de l'école maternelle et élémentaire, ainsi que les assistantes maternelles de Boissy l'Aillerie, ont été accueillies tout au long de l'année. Nous leur avons raconté des histoires, nous avons créé ensemble des arbres à poèmes, joué à des jeux autour du livre.

Un groupe d'une vingtaine de buxériens ont bénéficié de cinq ateliers de permaculture, animés par Pierrick Velfringer. Nous y avons appris comment jardiner de façon plus sobre en ressource et en énergie en tirant profit des services écosystémiques. A nous maintenant de mettre nos connaissances en pratique dans le jardin de la médiathèque.

Nous avons également proposé des ateliers de peinture selon les techniques d'animation de l'illustrateur Hervé Tullet.

Pendant les vacances, les enfants ont pu jouer à des jeux de société tout en profitant de la fraîcheur des locaux.

En octobre, place aux activités d'Halloween : création de lanternes, et contes à frémir pour tous les âges. Ensuite une séance de lecture pour les tout petits sur le thème de l'automne. Nous avons également eu le grand plaisir d'accueillir la compagnie des Beaux Draps pour une soirée de lecture théâtralisée.

Au-delà de ces moments d'animations ponctuelles, nous constatons avec plaisir que petits et grands prennent possession de ces nouveaux espaces pour venir y faire les devoirs, raconter une histoire à son enfant ou faire une recherche sur un des ordinateurs de la salle informatique.

Nous espérons vous voir encore plus nombreux l'année prochaine.

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES BUXÉRIENS

L'APEB est une association indépendante de parents d'élèves qui a pour but de lever des fonds au profit des écoles. Son rôle est d'informer les familles sur la vie des écoles et de la classe. Elle représente les parents d'élèves aux conseils d'école et assure ainsi le lien entre les différents acteurs : les parents, les enseignants et la municipalité.

En 2022, l'association a mis en place différents projets, certains au profit des écoles et d'autres pour créer du lien comme la vente de sacs avec les dessins des enfants, l'opération « nettoyons la nature », la chasse aux œufs pour Pâques ou encore l'après-midi jeux de société. Elle a participé au cross de l'école élémentaire, au marché de Noël et à la brocante de la MPT.

Toutes ces actions contribuent au financement de projets pédagogiques de sorties des écoles, de l'achat de matériels (outils, graines et carrés pour des potagers, location de structures gonflables et machine à barbe à papa pour la kermesse, cadeaux de passage de niveau pour les élèves de petite section, CP et CM2).

L'association est gérée par des parents bénévoles. Ainsi, nous avons toujours besoin de vous et de votre bonne volonté pour nous faire des gâteaux ou apporter de l'aide lors des différents évènements.

Nous sommes à votre écoute en présentielle mais aussi par mail à l'adresse parentboissy@gmail.com ou via Messenger depuis la page Facebook « APE Boissy-l'Aillerie ». L'APEB communique principalement par mail. Il est donc important pour nous d'avoir votre adresse électronique.

Soyez curieux, flashez le QR Code de la page Facebook

Membres du bureau :
Charlotte BERTHEAU, Présidente
Amandine DAROUX, Trésorière
Erwan DELAIRE, Secrétaire

Liste des parents représentants :
PS-GS : Kilian HENRI, Aude PIGOTT
PS-GS : Mathieu DUPRESSOIR, Victoria PEEMANS
PS-MS : Soufiane AMRI, Fanny BEAUDEAUX BEZOTEAUX
PS-MS : Pauline DZIUBICH, Rozenn TREMENBERT
CP : Sandrine BITSONG, Angélina PINTO MENDES
CP – CM1 : Charlotte BERTHEAU, Laura FARMANEL
CE1 : Amandine DAROUX, Claire CHIGNON
CE2 : Erwan DELAIRE, Mirlène DORSAINVIL
CM1 : Valérie FEDOR, Sandrine FERREIRA
CM2 : Christel ANDURAND, Sonia GUYON

LES PETITES CANAILLES

L'association de loisirs et périscolaire « **Les Petites Canailles** » accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans.
Nous proposons des activités manuelles, sportives et des sorties culturelles encadrées par une équipe d'animation diplômée .
Au centre de Boissy l'Aillerie, nous accueillons les enfants dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire.
Notre capacité d'accueil est de 75 places. (40 maternelles et 35 élémentaires).

LES HORAIRES D'OUVERTURE

• Période de vacances scolaires
  - Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00

Fermé les 3 premières semaines d'août et dernière semaine de l'année.

• Mercredi (période scolaire)
  - De 7h30 à 19h00
  - Demi-journée matin 7h30 à 13h30
  - Demi-journée après-midi de 11h30 à 19h00

L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h30
et le départ le soir entre 17h00 et 19h00.

• Périscolaire
  - Le matin de 7h00 à 8h30
  - Le soir de 16h30 à 19h
  - L'après étude de 18h à 19h

Le départ, le soir, se fait à partir de 17h00 après le goûter.

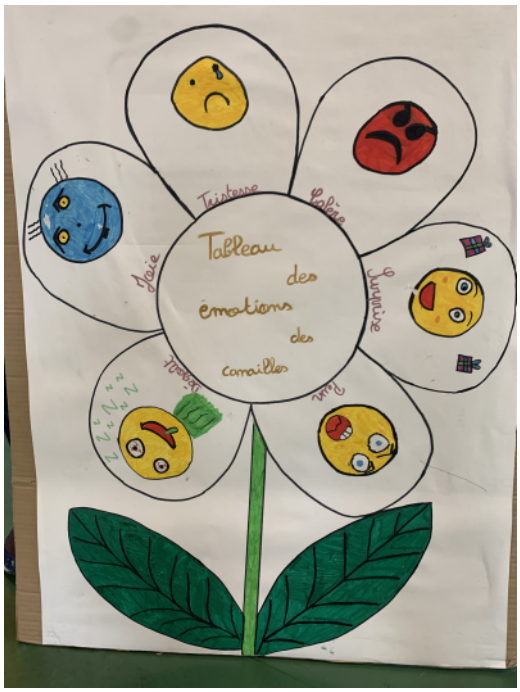

Ligne directe Boissy :
Christelle FLORIN, Directrice de l'Association
Tel : 01.34.42.17.91
Mail : ass.petitescanailles@free.fr

Ligne directe :
Frédérique GOURDON, Directrice ALSH
Tel : 01.34.42.17.91
Mail : ass.petitescanailles2@gmail.com

Modalités d'inscription : Dossier d'inscription à imprimer sur le site internet Puis nous le transmettre. Ensuite, les inscriptions se font directement sur un espace personnel via notre portail famille.

Frais d'adhésion annuelle : 30 € par famille
Tarifs (selon les impôts) et à l'heure : 0,95€ à 1,75 €/heure (la journée avec goûter compris)
Moyen de paiement : Prélèvement /virement /chèque (Cesu, chèques vacances)

Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet https://www.lespetitescanailles-site.fr/

LA MAISON POUR TOUS

Cette année, ce sont environ 600 personnes qui sont inscrites à au moins une des activités proposées par l'association. Nous avons retrouvé un niveau d'activité d'avant COVID. Ce sont plus de 60 cours qui sont proposés à tous, enfants et adultes : gymnastiques enfants et adultes, capoeira, théâtre enfants, dessin, échecs, danse country et modern jazz, yoga, pilates, judo enfant, marche nordique, informatique, taiji quan, musique (guitare et piano), éveil musical, généalogie, zumba enfants et adultes, danse de salon, qi-gong, gymnastique senior, hip hop, couture, tricot et ateliers créatifs. Cette année une nouveauté pour les enfants : arts du cirque. Les cours sont dispensés par 30 animateurs salariés et bénévoles.

Venez nous découvrir lors de la journée des associations, qui a lieu, chaque année, début septembre. Mais vous avez aussi la possibilité de vous inscrire en cours d'année. Un nombre minimum de participants est requis pour le maintien d'un cours

En dehors des cours hebdomadaires, des stages ouverts à tous (adhérents et non adhérents) sont programmés toute l'année (week-end et vacances scolaires). La MPT organise aussi des manifestations ponctuelles telles que la brocante (2 avril 2023), et depuis cette année un bal danse country et danse en ligne, un thé dansant. Tenez-vous informés en visitant notre page Facebook ou notre site web.

La MPT est une association gérée uniquement par des bénévoles.

Nous ne pouvons vivre que grâce au dynamisme et à l'investissement de tous ceux qui la composent. Votre soutien et votre fidélité sont essentiels. Nous ne pouvons assurer seuls l'organisation des différentes manifestations nécessaires à l'équilibre financier de l'association. Soutenez- nous en donnant un peu de votre temps, ne serait-ce qu'une heure. Si vous êtes volontaire, faites-vous connaître à Valérie, notre secrétaire, ou par courriel à mptboissy95@orange.fr.

Vous pouvez aussi intégrer le conseil d'administration. Tous les ans un tiers des membres est renouvelé lors de l'assemblée générale qui se tiendra en juin 2023.

Le Président, Jean-Luc BLIN et l'équipe MPT

BIENVENUE AU TCB !

Petits et grands, venez pratiquer ce sport merveilleux qu'est le Tennis ! Nous vous accueillons tout au long de l'année soit pour prendre des cours soit pour jouer entre amis ou pourquoi pas faire les deux !

Nous disposons d'un court couvert en green set ainsi que de deux courts extérieurs en quick. Les cours collectifs sont assurés par Benoît notre moniteur diplômé d'état, d'octobre à juin.

Un large choix de pratiques est offert en fonction des envies de chacun :

- Le tennis pour adhérent libre, qui permet à toute personne de venir jouer quand elle en a envie, et de bénéficier de l'ensemble des structures.
- Le tennis pour les plus jeunes, autour du mini tennis, de 3 ans à 5 ans, le midi tennis pour les 5 à 8 ans, et enfin l'école de tennis pour les enfants de 8 ans et plus.
- Pour les adolescents et les adultes, un programme adapté et à la carte leur permet de pouvoir prendre des cours en groupe ou individuellement, de participer au centre d'entraînement mis en place par l'encadrement sportif.

Des stages multisports, pendant les vacances scolaires, sont aussi proposés pour tous les âges, tous les niveaux et même à ceux qui ne sont pas adhérents !

A cela s'ajoute une salle de remise en forme comprenant un large choix de matériels (rameur, tapis de course, vélo...). Après un essai réussi la saison passée, nous avons ajouté à notre offre des cours de coaching sportif dispensés par Kylian pour garder la forme tout au long de l'année !

Notre club est avant tout un endroit où il fait bon vivre avec une équipe de bénévoles qui est toujours là pour faire que notre club fonctionne bien à tous les niveaux. Tout au long de l'année, nous organisons différentes manifestations telles que fête de Noël pour les petits, Tennis dans le noir, galette des rois, soirée Badminton...

Alors venez-vous laisser tenter et découvrir notre club lors de la journée « découverte » qui sera organisée cette année le dimanche 25 juin 2023.

Christophe DAZIN
Président du TCB
tcbuxerien@wanadoo.fr
06 20 34 87 51

LE CLUB
DU BEL AUTOMNE

Après deux années d'inactivité, à cause de la crise sanitaire, nous avons repris nos activités au mois de mai.

Nous avons organisé nos repas les 11 mai (37 participants), 8 juin (35 participants) et 12 octobre (31 participants). Le dernier repas de l'année est prévu le 14 décembre avec remise de petits cadeaux à tous nos adhérents.

En 2022, nous étions 50 adhérents. Chaque année, nous subissons une baisse de nos effectifs, phénomène qui se traduit hélas dans beaucoup de clubs des anciens !

En 2023, nous envisageons de reprendre les sorties « spectacles » et « touristiques ».

Pour se faire, nous serons contraints de subir les hausses des tarifs des prestataires de transport et organisateurs de spectacles.

Notre cotisation annuelle est de 20 €

Alors venez nous rejoindre et c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Nous vous souhaitons une bonne année 2023 et surtout une bonne santé !

Bien cordialement.

Le bureau du Club du Bel Automne

L'ÉTOILE SPORTIVE DE BOISSY

Bonjour à tous,

Nous sommes tous heureux de nous retrouver, cette année encore, avec quelques enfants supplémentaires au sein de nos équipes.

Le terrain synthétique réalisé la saison dernière y est aussi pour beaucoup.

Nous remercions une fois encore la municipalité pour son engagement à nos côtés pour la belle réalisation de cet espace de jeu.

Pour le terrain en herbe, la remise en état s'avère plus problématique et coûteuse qu'initialement prévu. Malgré les travaux entrepris au niveau de la captation d'eau, celui-ci reste toujours aussi « humide » sur une grande partie, le rendant impraticable en l'état. Nous espérons qu'une solution pérenne sera trouvée en concertation avec notre municipalité dans les meilleurs délais.

Nous en profitons pour rappeler, une fois encore, que le terrain synthétique est ouvert à toutes et tous, et nous demandons que cette infrastructure soit respectée (Propreté et comportement).
Il en va de même pour les créneaux d'entrainements réservés aux licenciés, les mercredis après-midi, pour nos enfants, ainsi que les mardis et jeudis soir pour les plus grands. Pour cela, nous avons installé des panneaux avec les horaires afin que ceux-ci soient visibles et connus de tous.

Nous poursuivons ainsi nos ententes avec le club de Chars pour nos jeunes pratiquants, ainsi qu'Osny pour nos plus anciens.
Je remercie les Présidents et leurs équipes dirigeantes pour leur accueil chaleureux.

Nous remercions aussi l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents), pour leur présence et l'aide qu'ils nous apportent.

Que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), restent toujours la devise de notre club.

Allez les verts, allez Boissy

Les membres du bureau : Anne Guézou, Kilian Henri, Jean-Philippe Salmon, Cyrille Guézou

LE SIARP

Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région Cergy-Pontoise et du Vexin

Centre technique syndical à Saint-Ouen-L'Aumône

Si vous souhaitez vous raccorder au réseau d'assainissement, ou en cas de problème constaté sur le réseau, le S.I.A.R.P (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise). est votre seul interlocuteur.

S.I.A.R.P.
73, rue de Gisors
95300 Pontoise
Site Internet : www.siarp.fr

Bureaux :
Tél. 01 30 32 74 28
Fax : 01 34 25 90 27
Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73
Astreinte technique 7j/7: Tél. 06 08 04 85 44

LE SMIRTOM

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Pour toutes questions, merci de nous contacter :

- Par courrier à l'adresse suivante :
  SMIRTOM du Vexin
  8, chemin de Vernon
  95450 Vigny

Site internet : smirtomduvexin.net

- Téléphone : 01 34 66 18 40
- Fax : 01 34 66 13 79

CE QU'IL FAUT SAVOIR : RAPPEL

LE BRUIT

Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Epargnons les oreilles d'autrui : tontes de pelouses, travaux avec appareils électriques bruyants... ne sont pas interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

Arrêté préfectoral 2009 n°297

Annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2003

Extrait de l'article 8 :
Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :
• avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
• avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
• les dimanches et jours fériés,
sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiée auprès du maire.

Extrait de l'article 10 :
Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils de climatisation ainsi que ceux résultant du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

Extrait de l'article 11 :
Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
• de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
• de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
• de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.
Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.

Extrait de l'article 14 :
Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

ARBRES ET HAIES

Une taille ou une coupe s'impose de façon à ce que les branches ne dépassent pas sur la voie publique ou pour que rien ne gêne les lignes électriques ou téléphoniques.
En vertu de l'article 673 du Code Civil, le propriétaire d'un terrain sur lequel dépassent les branches des plantations voisines peut contraindre son voisin à les couper.
En revanche le propriétaire d'un terrain sur lequel avancent des racines, ronces ou brindilles, émanant de végétaux voisins a la possibilité de les couper lui-même à la limite de la ligne séparatrice (art. 552 et 673 du Code Civil).
Enfin si, malgré le respect de la réglementation, une personne estime subir un préjudice (perte d'ensoleillement, humidité, accumulation de feuilles), elle peut saisir le tribunal de son lieu d'habitation. Selon les faits et après enquête, les juges apprécieront la situation et proposeront une solution.

Souvenons-nous toujours que nul n'a le droit de se faire justice lui-même.

CHEMINS ET TALUS

C'est aux propriétaires ou locataires d'assurer l'entretien des chemins et talus leur appartenant.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que toutes les constructions nouvelles : garage, abri de jardin, véranda, ainsi que les modifications d'ouverture de fenêtre, vélux, ravalement de façade, toiture, pose de clôture, etc...doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Arrêté préfectoral du 29 août 1979. Modifié le 7 février 1996 Version novembre 2008

Extrait de l'Article 84
Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.
Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit. Il faut les déposer à la déchèterie.
L'incinération des ordures ménagères et autres déchets est également interdite en dehors des établissements spécialisés créés à cet effet et des établissements hospitaliers ou assimilés, conformément à l'article 88 du présent règlement.
Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.
Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

LE BLASON

De sinople à la croix d'or ajourée du champ, à la bordure crénelée de neuf pièces aussi d'or, maçonnée de sable, ouverte de quatre portes du champ, deux en pointe, deux aux flancs, au chef de gueules brochant sur la bordure, chargé d'un clou de la passion d'argent accostée de deux bouquets de buis d'or, soutenu d'une devise ondée aussi d'argent. (création du blason en 2001 par Jean-Paul de Gassowski).

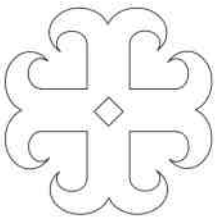

La croix ancrée
La croix ancrée des Neufville, seigneurs de Magny, rappelle l'appartenance de Boissy l'Aillerie au Vexin Français. Son ajour en coeur, évoque le fer qui tenait la meule dans les moulins de Boissy.

A la bordure crénelée
Boissy était le poste avancé de Pontoise du côté de la Normandie, comme Pontoise était lui-même une des clés de Paris au moment de l'invasion normande.
Les remparts (chemin de ronde) devaient remonter au moins à Philippe Auguste qui donna l'ordre de fortifier les villes des bords de l'Oise. Ils étaient munis de neuf tours de guet.

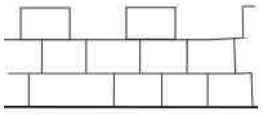

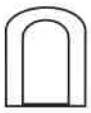

De quatre portes - Boissy, ville fortifiée avait quatre portes
- La porte du Pont de la Barre, la Barre désigne un barrage établi sur le faux ru de la Viosne au point où se jetait la Fontaine des Grès pour remplir les fossés de la porte du pont qui protégeait l'entrée du bourg sur le chemin de Meulan à Beauvais.
- La porte de la Fontaine des grès servait surtout de défense contre les envahisseurs venant de Normandie.
- La porte Poitevine se trouvait derrière l'église, rue Ferdinand Jacob actuellement.
- La porte du Chef de Ville s'élevait au côté nord, au point culminant du village, elle protégeait l'entrée du village du côté de Gisors, le plus exposé aux invasions anglaises.

Clou de la Passion
Le clou signifie l 'appartenance de Boissy à l'abbaye de St Denis. En effet, en 1071, l'archevêque de Rouen donna l'église de Boissy à l'abbaye de Saint Denis.

Deux bouquets de trois rameaux de buis
Buis ici, étymologie de Boissy. Au 12e siècle, le nom de Boissy s'écrivait Buissy.

Devise ondée
Représente la Viosne qui traverse le village.

Le rouge (les gueules)
Cette couleur évoque les massacres de la guerre de religions au lieu-dit " les Corps Morts " non loin du chemin de la Croisette.

Le vert
Depuis longtemps couleur choisie par les Buxériens, peut-être comme espérance de vie heureuse et prospère à Boissy l'Aillerie.

FLEURISSEMENT

En fonction depuis le 1er septembre, je succède à Madame Leslie Morhain.

En concertation avec l'équipe, que je remercie vivement pour son accueil, nous préparons la campagne 2023, dans la continuité de notre politique de fleurissement et de végétalisation de notre village.

i

Sylvie TOUGNE-CABES
Conseillère déléguée au fleurissement

LES NUMÉROS UTILES

URGENCES

Centre antipoison	01 40 05 48 48
Clinique Sainte Marie	08 26 30 95 95
Enfance en danger	119
Gendarmerie Marines	01 30 39 70 27
Hôpital de Pontoise	01 30 75 40 40
Médecin de garde	01 30 75 42 11
Pompiers	18
SAMU	15
SOS Vétérinaire	01 47 46 09 09

ADMINISTRATION ET SERVICES GÉNÉRAUX

APEC	01 34 22 97 40
Assistante sociale	01 34 33 52 30
CAF	08 10 25 95 10
CPAM du Val d'Oise	36 46
CCVC	01 30 39 23 34
Office de tourisme	01 30 39 68 84
Point d'accès au droit	01 34 67 52 15
Conseil départemental Val d'Oise	01 34 25 30 30
Croix rouge :	
Aide-Ménagère	01 30 38 42 52
Déchetteries	
Cergy les Linandes	01 30 73 48 29
Osny	01 30 31 22 51
Cergy Le Haut	01 34 46 09 74
Jouy-Le-Moutier	01 34 30 98 67
St Ouen L'Aumône	01 34 30 01 18
EAU	
(SFDE)	01 34 43 41 41
Dépannage 24H /24	01 34 43 41 50
Electricité	09 69 39 33 03
ENEDIS Cergy	08 99 72 45 21
ENEDIS dépannage	09 72 67 50 95
Gaz	
GRDF	09 69 36 35 34
GRDF dépannage	08 10 43 30 95
Urgence Sécurité Gaz	08 00 47 33 33
Paroisse de Marines	01 30 39 71 24
Pôle emploi	39 49
Préfecture	01 34 20 95 95
SIARP	
Secrétariat	01 30 32 74 28
Astreinte technique 7j/7	06 08 04 85 44
S.P.A.	
Refuge Gennevilliers	01 47 98 57 40
Refuge Orgeval	01 39 08 05 08
SNCF	36 35
Trésorerie de Magny en Vexin	01 34 67 00 15

ALIMENTATION, RESTAURATION, RÉCEPTIONS, ÉVÉNEMENTS .....

Boulangerie-Pâtisserie	
Ludovic Van Der Beken	01 34 66 54 53
Bar tabac et relais Poste	
Brasserie de la Mairie	01 34 48 81 23
Cafés Restaurants Snacks	
Chez Jean-Claude	01 34 42 10 42
L'Onyx	01 34 42 25 10
ZENeat Café	01 34 42 11 33
Commerçants ambulants	
Olivpizza (mercredi-église)	06 15 83 47 25
Produits frais italiens (église)	06 10 64 38 93
Distribution de boissons	
Alric	01 34 42 11 20
Evénementiel	
L'étincelle	07 85 27 48 20
Nyss	06 22 37 54 16
Zenith Auditorium	01 30 37 95 77
Traiteurs	
Ambiance & Réceptions	01 34 42 12 87
Midi moins le quart	01 34 46 93 64
Le traiteur des Terroirs	06 87 23 20 09

ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Artiste peintre	
C. Vandensteen	06 60 28 48 21
Ateliers Céramique	
C. Wagenaar	01 34 66 91 93
D. Leroy-Terquem	09 75 97 94 50
Facteurs d'instruments	
Emile Jobin	01 34 42 13 03
Henri Gohin	01 34 66 91 26
Sculpteur	
Laurent Chambrier	07 61 31 57 16

BÂTIMENT

Déménagement et garde-meuble	
Fougeray-Flamant	01 34 42 91 91
Péreira	01 34 66 90 65
Électricité générale	
Emielec	01 30 37 65 10
Fenêtres-volets	
EFPB	06 67 88 77 82
PVEG	01 34 66 90 24
Maçonnerie générale	
Julien Dolle	06 52 78 01 04
Menuiseries	
DSE Menuiseries	01 30 37 97 54
SSB Menuiserie	01 79 81 15 25
TPI	01 34 66 99 71
VAUTIER	06 66 92 65 44
Paysagistes et entretien	
Bienvert Paysage	01 34 42 79 12
PVO Ile De France Paysage	01 34 42 11 15
Plomberie et chauffage	
CA.S.P	06 03 84 28 81
CPS 95	01 34 66 91 71
Travaux publics	
EVVO	01 34 66 90 10

BEAUTE - COIFFURE

L'atelier de So	01 79 81 43 07

Maintenant au 10 bis rue Ferdinand Jacob (locaux de l'ancienne médiathèque)

ESTHETIQUE

Esthéticiennes

A la prunelle de mes ongle's	06 58 28 18 60
Alis'thétique (à domicile)	06 61 93 08 34
Florilège Beauté	06 25 58 35 41

CULTURE, SPORT ET ANIMATION

Cinéma UGC	08 26 88 07 00
Club du Bel Automne	01 34 66 91 97
Football E.S.B	06 04 50 07 94
Maison Pour Tous	01 34 42 10 28
Médiathèque	01 34 66 96 05
Tennis T.C.B.	06 61 48 95 16

ENFANCE ET JEUNESSE

Cantine Ecoles de Boissy	01 34 66 90 05
Collège Simone Veil Pontoise	01 30 32 52 06
Crèche Le lapin blanc	01 34 30 18 65
École maternelle Ch. Perrault	01 34 42 12 77
École primaire J. de la Fontaine	01 34 66 90 12
École privée La Source	01 34 66 94 60
Les Petites Canailles	01 34 42 17 91
Lycée Pissarro Pontoise	01 34 41 54 54
Lieu d'Accueil Enfants/Parents	01 30 39 93 35
RAM Marines	01 30 39 68 77
Val Fleury	01 34 42 11 79

SANTE

Pédicure	
C. Alagille-Lavergne	01 30 17 09 64

TAXIS

M. Lou	06 40 45 49 71
M. Zehani	06 65 94 85 69

VÉHICULES

Garages automobiles	
AS95/INNO-VASUR	01 34 42 10 30
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
L.S. Autos	01 34 42 10 16
MGB Boissy	01 34 32 18 11
Remorquage	
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
Dominique Mesnier	01 34 42 71 11
L.S. Autos	01 34 42 10 16
Moto, scooter et vélo	
Morini H'elit Moto	01 34 66 99 09

Votre commerce, votre entreprise n'apparaît pas dans cette liste ? Une erreur s'est glissée ? Envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : contact@boissy-laillerie.fr

PÔLE DE LA CROISETTE

PHARMACIE

Isabelle Choain 01 34 42 10 40

PÔLE MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

Infirmières
- Régine Grais Vinel 06 17 61 43 51
- Camille Aulagnier 06 17 61 43 51
- Lucie Hain 06 17 61 43 51

Masseurs-Kinésithérapeutes
- Philippe Dubois 06 18 74 67 55
- Emmanuelle Rabbé 06 63 83 69 59

Médecins (Rendez-vous sur Doctolib)
- Barbara Bray 01 34 66 94 86
- Caroline Morel 09 83 07 73 98
- Natacha Stephan 01 34 42 16 30

Naturopathe
- Marie-Helène Bresset 06 80 41 19 21

Ostéopathes
- Carole Dubray 01 34 66 90 68
- Audrey Sailly 01 39 08 00 92

Pédicure-Podologue
- Chloé Vautier 01 30 36 16 96

Psychologue
- Magali Hiaux 06 26 07 11 53

Psychologue-Psychothérapeute
- Françoise Lemeur 06 71 34 71 12

Relaxologue-Sophrologue
- Alexandra Thyssen 06 95 73 27 51

Sage-femmes
- Carole Dubray 06 14 64 69 81
- Stéphanie Paul-Rossel 06 81 10 57 51

Shiatsu-Relaxologue-Auriculothérapeute
- Sandrine Giordano Elichabe 07 60 09 05 26

PÔLE DENTAIRE

ZENith-Dental Formation Research et Development

Chirurgiens Dentistes
- Franck Bellaïche 01 34 42 11 33
- Jean Luc Pelerin (doctolib) 01 34 42 11 33
- David Sibony 01 34 42 11 33

ZENith MEDICAL

Kinésithérapeute
- Pauline Rodet 06 87 36 50 61

Médecin généraliste
- Thierry Rabany 01 30 73 20 21

Orthoptiste
- Amélie Connangle 06 87 20 32 50

Orthophoniste (spécialisée dans les prises en soin de l'adulte et de la personne âgée)
- Sandrine Perrin 06 86 12 25 37

Psychomotriciennes
- Angélique Chevallier 06 21 63 14 26
- Mathilde Zunino 06 26 94 82 64

COMMENT OBTENIR ?

DÉCLARATIONS	OÛ S'ADRESSER	DÉLAIS	PIÈCES A FOURNIR OBSERVATIONS
Naissance	Mairie du lieu de naissance. Service état civil.	Les déclarations sont faites dans les cinq jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus).	Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents
Mariage	Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil.	Les pièces doivent être déposées au moins un mois avant la date du mariage.	S'adresser au service état civil deux mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.
Décès	Mairie du lieu de décès Service état civil.	24 heures après le décès.	Présentation du livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès du médecin.
Reconnaissance	Mairie. Service état civil.	Pour les reconnaissances anticipées. Pour les reconnaissances postérieures à la naissance.	Justificatif de domicile + Carte Nationale d'Identité des futurs parents. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître et justification domicile

Passeport Biométrique et carte d'identité

Les demandes de passeport et de carte d'identité doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

ARGENTEUIL	01 34 23 41 00	LOUVRES	01 34 47 34 34
AUVERS-SUR-OISE	01 30 36 70 30	MAGNY-EN-VEXIN	01 34 67 03 28
BEAUMONT-SUR-OISE	01 30 28 79 79	MARINES	01 30 39 70 21
BEZONS	01 79 87 62 00	MERY-SUR-OISE	01 30 36 23 00
CERGY	01 34 33 44 00	MONTMORENCY	01 39 34 98 00
CORMEILLES-EN-PARISIS	01 34 50 47 00	PARMAIN	01 34 08 95 95
DEUIL-LA-BARRE	01 34 28 65 00	PERSAN	01 39 37 48 80
DOMONT	01 39 35 55 00	PONTOISE	01 34 43 34 43
EAUBONNE	01 34 27 26 00	ROISSY-EN-FRANCE	01 34 29 43 00
ECOUEN	01 39 33 09 00	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	01 34 29 42 00
ENGHIEN-LES-BAINS	01 34 28 45 45	SAINT-GRATIEN	01 34 17 84 84
ERAGNY-SUR-OISE	01 34 48 35 00	SAINT-LEU-LA-FORÊT	01 30 40 22 00
ERMONT	01 30 72 38 38	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	01 34 21 25 00
FOSSES	01 34 47 40 40	SANNOIS	01 39 98 20 00
FRANCONVILLE	01 39 32 66 00	SARCELLES	01 34 38 21 40
GARGES-LES-GONESSE	01 34 53 32 00	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	01 34 05 20 00
GONESSE	01 34 45 11 11	TAVERNY	01 30 40 50 60
GOUSSAINVILLE	01 39 94 60 00	VAUREAL	01 34 24 53 55
GROSLAY	01 34 28 68 68	VIARMES	01 34 09 26 26
HERBLAY	01 34 50 55 55	VIGNY	01 30 39 21 20
L'ISLE-ADAM	01 34 08 19 19	VILLIERS-LE-BEL	01 34 29 28 27
JOUY-LE-MOUTIER	01 34 41 65 00		

AUTRES PIÈCES DÉSIRÉES	PIÈCES À FOURNIR :	OBSERVATIONS
Inscription sur les listes électorales	Pièce d'identité, justificatif de domicile de moins d'un an. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur	Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie. (Formulaire 12669*02)
Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française	Demande par Internet : Cerfa n° 15646*01	Rétabli depuis le 15/01/2017
Livret de famille	Carte Nationale d'Identité	Duplicata à demander à la Mairie du domicile
Extrait d'acte de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms. A demander à la mairie du lieu de naissance. Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.	Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Service central d'état civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09
Extrait d'acte de décès	Date du décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt	Carte d'identité et livret de famille du demandeur. Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms A demander à la mairie du lieu du mariage	Idem : acte de décès.
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Demande par Internet : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml	Strictement personnel
Procédure de changement de nom de famille	A la mairie du lieu de naissance ou de domicile Cerfa n°16229*01, Carte Nationale d'Identité, Acte de naissance intégral, Justificatif de domicile	Strictement personnel

RETOUR EN IMAGES

CONTACT

9, rue de la République
95650 Boissy l'Aillerie
Tél : 01 34 42 10 05
Fax : 01 34 42 14 91
www.mairie-boissylaillerie.com
contact@boissy-laillerie.fr

Heures d'ouverture au public :
Le lundi ..... de 14H00 à 17H00
Du mardi au vendredi ..... de 09H00 à 12H00
Le samedi matin ..... de 09H30 à 12H00